

**ARRÊTE COMMUNAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE
L'INCENDIE**

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-32, L. 2225-1 à 4, L. 5211-9-2 et les articles R2225-1 à 10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-033 du 04 août 2017 portant règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie ;

Considérant que le maire ou le président de l'EPCI assure la défense extérieure contre l'incendie sur son territoire de compétence ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la qualité et l'implantation des points d'eau incendie identifiés pour l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours, ainsi que leurs ressources ;

Considérant que la base de données des points d'eau incendie, tenue à jour par le service départemental d'incendie et de secours des Yvelines, est actualisée conformément aux procédures d'échanges d'informations entre partenaires de la défense extérieure contre l'incendie ;

ARRÊTE**Article 1 : Définition extérieure contre l'incendie**

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau incendie (PEI).

Les PEI concourant à la défense extérieure contre l'incendie du territoire concerné sont recensés dans la base de données départementale mise à jour par le service départemental d'incendie et de secours des Yvelines, et figurent dans la liste annexée au présent arrêté.

Article 2 : Dimensionnement de la DECI

Outre l'identification des risques et des PEI, le dimensionnement de la DECI par rapport aux risques à défendre peut faire l'objet d'un Schéma Communal ou Intercommunal de DECI.

Article 3 : La liste des Points d'Eau Incendie (PEI)

L'ensemble des PEI publics et privés concourant à la DECI du territoire de compétence et des sites particuliers sont ceux figurant dans la liste annexée au présent arrêté.

La liste des PEI de la commune figure dans la base de données départementale informatisée gérée par le service départemental d'incendie et de secours des Yvelines.

Cette base de données est mise à jour, selon les procédures d'échanges d'informations prévues dans le RDDECI, entre le service public de DECI et le SDIS78.

Article 4 : L'organisation de l'information entre les différents acteurs

Les échanges d'informations entre les différents acteurs de la DECI concernant les actions de maintenance, de contrôles techniques, ainsi que les états de disponibilité et d'indisponibilité s'effectuent par l'intermédiaire de la base de données départementale informatisée des PEI. Toute création d'un nouveau PEI public ou privé doit faire l'objet d'une information au SDIS. Ce dernier intégrera ce PEI dans la base de données par l'intermédiaire de la fiche de signalement jointe au RDDECI.

Les cas de carence programmée de tout ou partie de la DECI (lavages de réservoirs de château d'eau, travaux sur les réseaux...), devront faire l'objet d'un signalement au SDIS 78 via les adresses électroniques suivantes :

deci@sdis78.fr

codis@sdis78.fr

Article 5 : Les modalités de réalisation des contrôles techniques des PEI

La périodicité de contrôle technique de mesures (débit/pression) est de 2 ans conformément au RDDECI.

Le maire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au préfet des Yvelines et transmis au SDIS 78.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Juziers le 29 décembre 2017

Le Maire,



Philippe FERRAND

COMMUNE DE JUZIERS

POINTS D'EAU INCENDIE

N°	Nature du Point d'eau	Adresses
1	Poteau d'incendie	Carrefour chemin des Sotteries et rue des Aulnaies
2	Poteau d'incendie	Rue Berthe Morisot
3	Poteau d'incendie	233, avenue de Paris
4	Poteau d'incendie	229, avenue de Paris
5	Poteau d'incendie	229, avenue de Paris
6	Poteau d'incendie	21, rue des Pérelles
7	Poteau d'incendie	57, rue des Gravieres
8	Poteau d'incendie	175, avenue de Paris
9	Poteau d'incendie	2, avenue Jean Marion
10	Poteau d'incendie	102, avenue de Paris
11	Poteau d'incendie	76, avenue de Paris
12	Poteau d'incendie	6, rue des Vergers
13	Poteau d'incendie	39, avenue de Paris
14	Poteau d'incendie	Rue de l'Eglise
15	Poteau d'incendie	3, avenue de Paris
16	Poteau d'incendie	39, rue des Grandes Vignes
17	Poteau d'incendie	Carrefour rue de la Côte d'Apremont et rue de Mézy
18	Poteau d'incendie	2, rue des Grés
19	Poteau d'incendie	1, rue du Bel Air
20	Poteau d'incendie	32, rue du Marais
21	Poteau d'incendie	7, rue des Frichots
22	Poteau d'incendie	Carrefour rues d'Aumont et du Marais
23	Poteau d'incendie	Pont ferroviaire rue de l'Hôtel de Ville
24	Poteau d'incendie	14, rue d'Aumont
25	Poteau d'incendie	Carrefour rues de la Fontaine et des Aulnaies
26	Poteau d'incendie	32, chemin du Mesnil
27	Poteau d'incendie	4, chemin des Ecoiloirs
28	Poteau d'incendie	73, rue du Marais
29	Poteau d'incendie	Carrefour rue des Aulnaies chemin des Ruisselets
30	Poteau d'incendie	17, chemin du Mesnil
31	Poteau d'incendie	Quai Léon Chausson
32	Poteau d'incendie	75, rue des Grandes Vignes
33	Poteau d'incendie	Chemin des Sotteries
34	Poteau d'incendie	Allée du Parc
35	Poteau d'incendie	88, rue des Grandes Vignes
36	Poteau d'incendie	30, rue de la Poste
37	Poteau d'incendie	25, rue Blanche Pierre
38	Poteau d'incendie	Square Couteux avenue de la Gare
39	Poteau d'incendie	Carrefour rue de l'Hôtel de Ville avenue de la Gare